



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 11 décembre 2025, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Damien Benoit, Président.

Monsieur le Président Damien Benoit ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi qu'au niveau du Conseil général de :

- Membres présents :	18	} (Total : 19, quorum : 10)
- Membres suppléés :	1	
- Membres absents excusés :	1	(Gaël Kneuss)
- Membres absents non excusés :	0	
- Postes vacants :	0	

Monsieur le Président Damien Benoit constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2025,
2. Budget de l'exercice 2026,
3. Demande de crédit de fr. 475'200.- permettant la réfection d'un tronçon de la rue de la Chapelle,
4. Nouvelle réponse à la motion déposée par Monsieur Damien BENOIT relative à l'épandage du purin les samedis,
5. Courriers.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2025

Monsieur le Président Damien Benoit ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Budget de l'exercice 2026

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Benoit** ouvre la discussion générale concernant le rapport du Conseil communal.

Au niveau des salaires du personnel de l'administration communale, **Monsieur Damien Bertschy** constate qu'un échelon supplémentaire est octroyé à la majeure partie des employés. Il se demande la raison pour laquelle tous les employés ne reçoivent pas un échelon supplémentaire et si c'est le règlement de l'Etat qui fait foi dans ce cas-là.

Monsieur Yvan Monard annonce qu'un employé est arrivé au bout de ses échelons et confirme que c'est le système cantonal qui est utilisé pour la revalorisation salariale. De manière presque systématique, l'échelon est accordé, sauf cas particuliers. En l'occurrence, quand on est au bout des échelons, vu le règlement, l'évolution s'arrête.

Au niveau du remplacement du véhicule des travaux publics, **Madame Simone Oertel** indique que le Parti Socialiste et Libre souhaiterait que le Conseil communal se renseigne bien sur la possibilité d'avoir un véhicule électrique, vu qu'on vient d'installer des bornes et que via le toit de l'école, la commune produit de l'électricité. On ne l'a pas fait pour le dernier véhicule que l'on a acheté.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que nos besoins limitent le choix de véhicules. Pour les travaux publics, il faut un pick-up, quatre roues motrices, avec une certaine charge utile et une certaine dimension. Il est amené à travailler, à certaines périodes, jour et nuit, ce qui est difficile avec un système de recharge par batteries et ce genre de véhicule n'existe pas actuellement. Le choix du Conseil communal se portera alors sur un modèle thermique.

Au niveau du Plan communal des énergies, **Madame Simone Oertel** se demande s'il est visible quelque part ou est-ce qu'il va être présenté.

Madame Silvia Robert indique que ce plan est à disposition de chacun sur le site internet de la commune. Il est ainsi possible de voir quelles mesures seront prises ces prochaines années, tout en précisant qu'il s'agit d'un instrument de travail évolutif. A chaque fois qu'il est possible lors d'un projet, le Conseil communal en tient compte pour atteindre les objectifs. Madame Silvia Robert est aussi à disposition en cas de questions.

Concernant la réfection de l'éclairage public à la rue de la Chapelle, **Madame Simone Oertel** indique que le Parti Socialiste et Libre espère que l'éclairage des lampadaires qui restent allumés toute la nuit va bénéficier de détecteurs de mouvements. Pourquoi pas étendre dans le futur cette solution au Chemin de Sommartel, ou peut-être d'autres, afin de réduire la pollution lumineuse encore un peu plus, surtout au Chemin de Sommartel qui est en lisière de forêt.

Monsieur Dominik Fässler annonce qu'au niveau de l'éclairage public de la Grande rue, il y a encore des réglages à faire. A terme, il sera possible de varier la luminosité de tout ce qui a été déjà remis à neuf, par télégestion. A la rue de la Chapelle, ce sera aussi tout en LED et inclus à la télégestion.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** donne la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** donne la parole à la secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Au niveau des indicateurs financiers et plus particulièrement du taux d'endettement net, **Monsieur Damien Bertschy** constate qu'il dépasse les 150%, ce qui est considéré comme

« mauvais » et aimerait connaître la vision du Conseil communal face à l'évolution dans les 4 à 5 ans à venir, tenant compte des investissements importants à venir au niveau de la STEP.

Monsieur Yvan Monard confirme que le taux d'endettement net est mauvais. La volonté du Conseil communal est de continuer d'investir dans le cadre de ses limites budgétaires. Sans amortissements, les projets futurs seront difficiles à financer car avec un taux d'endettement net mauvais, il ne sera pas évident de trouver de l'argent sur les marchés car les gens ne voudront plus prêter à la commune car ils estimeront que c'est à risque. On sera obligé de passer par une période de stabilisation et d'amortissements, ce qui est en cours de route déjà. En effet, systématiquement, quand le Conseil communal contracte ou renouvelle un emprunt, il tient compte de la somme globale des intérêts et des amortissements et fait en sorte de la conserver. Ainsi, lorsque les taux d'intérêts sont bas, les amortissements sont élevés. Cela permettra de retrouver une santé financière un peu plus équilibrée pour aller au-devant de défis, telle que la réfection de la STEP par exemple.

Madame Simon Oertel annonce que le Parti Socialiste et Libre remercie sincèrement la comptable, la Commission financière, le bureau communal et les Conseillers communaux pour le travail effectué. Il apprécie particulièrement l'ouverture et la collaboration avec les autres communes; le partage de la déchetterie avec la Chaux-du-Milieu en est un bon exemple qui semble porter ses fruits. Il encourage le Conseil communal à continuer sur cette lancée, en travaillant en équipe, autant à l'externe avec d'autres communes qu'à l'interne en s'appuyant davantage sur les différentes commissions et le Conseil général. Le groupe PSL acceptera ce budget.

Monsieur Alec Enderli annonce que le Parti Démocratique Indépendant remercie le Conseil communal pour la présentation du budget de l'exercice 2026. Il constate que les membres du Conseil communal présentent ce budget avec rigueur et précaution. Il se réjouit de cette année à venir et compte sur les membres du Conseil communal pour tenir au mieux ce budget, malgré les éventuels imprévus qui pourraient survenir en cours d'année. Le groupe PDI remercie le Conseil communal, ainsi que la comptable et l'administrateur pour le travail fourni.

Monsieur Michaël Lüthi annonce que le Parti Libéral-Radical souhaite adresser ses vifs remerciements à l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget 2026 et l'accepte.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

3. Demande de crédit de fr. 475'200.- permettant la réfection d'un tronçon de la rue de la Chapelle

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Benoit** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a bien étudié cette demande et l'accueille d'un très bon œil. Effectivement, afin d'éviter les problèmes que personne n'aime vraiment, il est opportun de réfectionner ce tronçon de canalisations. Pour ce qui est de la route qui se superpose aux dites canalisations, ce parti fait pleinement confiance au Conseil communal afin de favoriser la meilleure des solutions qui a fait longuement discuter le groupe PDI, à savoir s'il fallait poser la dernière couche d'enrobé soit avant le début de la construction des nombreuses nouvelles habitations, soit tout à la fin des dites constructions. Le groupe PDI va accepter cette demande de crédit et remercie chaleureusement son ou ses auteurs.

Madame Cynthia Uelligger indique que le Parti Libéral-Radical s'est réuni et a pris connaissance de la demande de crédit de fr. 475'200.- en se demandant s'il aurait été possible d'être plus prévoyant ou anticiper l'annonce. Faisant suite aux réponses reçues, ce parti considère que la demande est claire et aboutie et dès lors opportune. Le groupe PLR préavise d'accepter l'arrêté, sa confiance étant accordée au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

4. Nouvelle réponse à la motion déposée par Monsieur Damien BENOIT relative à l'épandage du purin les samedis

Bien que le départ de l'arrêté ait été une motion répondue et non traitée, **Monsieur Vincent Robert** relève qu'on en arrive à présent à un traitement qui est normal comme tout arrêté qui serait proposé par le Conseil communal. Le Parti Démocratique Indépendant propose alors un amendement dans la tournure de certaines phrases de l'arrêté proposé ce soir, notamment à l'article premier, après le petit « 6 » où il est écrit :

« Le Conseil communal peut accorder des dérogations à l'interdiction de puriner mentionnée à l'alinéa 5, en l'autorisant le samedi matin de 6h à 12h ».

Le groupe PDI propose qu'il soit écrit :

« Le Conseil communal déroge à l'interdiction de puriner mentionnée à l'alinéa 5, en l'autorisant le samedi de 8h à 18h ».

En effet, l'horaire de 6h à 12h n'est pas adapté car il commence trop tôt et une fois que le chantier d'épandage est en route, il ne faudrait pas devoir s'arrêter à midi, donc la prolongation jusqu'à 18h est raisonnable.

De plus, le groupe PDI supprimerait le dernier paragraphe dont la teneur est « et sur appel au chef du dicastère de l'agriculture le vendredi qui précède, entre 8h et 12h », car l'appel au Conseiller communal le jour précédent est superflu étant donné que les Conseillers communaux sont déjà suffisamment sollicités sans devoir faire une permanence téléphonique les vendredis matin.

A la demande du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur le Président Damien Benoit** suspend la séance 5 minutes.

A la reprise de la séance, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Président Damien Benoit soumet ensuite l'arrêté amendé au vote.

Cet arrêté amendé est accepté par 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

5. Courriers

Monsieur le Président Damien Benoit lit les courriers de démission des autorités législatives reçus de Messieurs Pascal Humbert-Droz et Jean-Marc Robert.

Monsieur le Président Damien Benoit remercie Monsieur Jean-Marc Robert pour cette belle carrière politique et estime que l'on peut s'en inspirer.

